



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 06/07/2026

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 19	
Présents : 15	
Nombre de suffrages : 19	<u>Etaient présents :</u> Mme HEBRARD Magali, M. DEVISE Michaël, M. SOUCHE Pascal, Mme BONNET Lucie, M. PACCOUD François, M. BETHUNE Christian, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme SAHMAN Virginie, Mme DE TORRES Carole, M. MATA-VERSET Michaël, Mme LIONNETON Leslie, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GUILLAUME Kévin, Mme DESBOS-THEURET Jessica
<u>Date de convocation</u> 02/07/2026	
<u>Date d'affichage</u> 02/07/2026	<u>Procuration(s) :</u> Mme PRAS Aurélie donne pouvoir à M. DEVISE Michaël, Mme VACHER Marion donne pouvoir à Mme BONNET Lucie, M. DEVISE Stéphane donne pouvoir à Mme COMBEDIMANCHE Lucie, M. VERCASSON Christophe donne pouvoir à M. GUILLAUME Kévin
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme VACHER Marion, M. DEVISE Stéphane, Mme PRAS Aurélie, M. VERCASSON Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PACCOUD François

Numéro interne de l'acte : 2026-49

Objet : PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2025 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHONE CRUSSOL ET DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Rapporteur : Monsieur Cyril COLLOMBET

Monsieur le rapporteur expose :

Lors de sa séance du 04/06/2026, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité les rapports d'activités 2025 de la communauté de communes et du service public de gestion durable des déchets

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2026-097 en date du 4 juin 2026 approuvant le rapport d'activités 2025,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2026-107 en date du 4 juin 2026 approuvant le rapport d'activités 2025 du service gestion durable des déchets

CONSIDERANT que les communes membres de la Communauté de communes Rhône Crussol doivent prendre acte de la transmission des rapports annuels d'activités.

Le Conseil Municipal,
Monsieur le rapporteur entendu,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : de prendre acte de la transmission des 2 rapports d'activités 2025 de la Communauté de communes Rhône Crussol.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. PACCOUD François

La Maire,
Mme HEBRARD Magali



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr